

## Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre :

- L'Organisateur, Le Pavillon de l'Arsenal
- Le Demandeur, toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier, pour son propre compte ou au profit de tiers, des prestations proposées ;
- Le Participant, toute personne physique ou morale participant aux prestations organisées par le Pavillon de l'Arsenal

La réservation et la participation au jeu de piste organisé par le Pavillon de l'Arsenal impliquent une acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'association du Pavillon de l'Arsenal.

Le Pavillon de l'Arsenal se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions applicables seront les conditions en vigueur à la date de la réservation.

### Article I : L'Organisateur

Le Pavillon de l'Arsenal, Centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de Paris et de la Métropole parisienne, Association Loi 1901 enregistrée sous le numéro SIRET 344 620 554 000 16 ayant son siège social 21, boulevard Morland à Paris (75004),

Représenté par Monsieur Alexandre LABASSE, en qualité de Directeur général et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts du Pavillon de l'Arsenal

### Article II : Principe du jeu

Le jour de l'organisation de la prestation, le Participant doit se rendre sur le lieu de départ au Pavillon de l'Arsenal au 21 boulevard Morland 75004 Paris et à l'heure indiquée sur son billet.

Sur le lieu de départ, un road book et une mallette nécessaires au bon déroulement de la prestation, sont distribués au capitaine de chaque équipe avec des accessoires : une paire de jumelles, une loupe, une boussole, un miroir noir, un calque rouge, le code des Parisii, un plan de Notre-Dame et une affiche.

Le Participant doit alors atteindre le lieu d'arrivée en suivant un itinéraire, en répondant à des questions présentes sur le parcours et en s'informant sur les lieux traversés. Les questions portent principalement sur les détails et l'histoire d'un lieu, sur l'observation de lieux typiques et atypiques et sur le bon sens du Participant.

Sur le lieu d'arrivée, le Participant connecte toutes les réponses collectées sur le parcours pour répondre à l'ultime épreuve et donne la réponse sur le site du Pavillon de l'Arsenal à l'adresse suivante : <http://www.pavillon-arsenal.com/lesparisii/>

## Conditions Générales de Vente

### Article III : Conditions de Participation

Le jeu de piste du Pavillon de l' Arsenal est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans. Concernant les personnes mineures, la prestation leur est ouverte sous la responsabilité du représentant ou du tuteur légal. Le Pavillon de l' Arsenal informe cependant que le jeu de piste est principalement destiné à des participants adultes.

### Article IV : Session

Une session se définit comme une prestation organisée à un jour, à un horaire et sur un scénario imposé par l' Organisateur. Une session regroupe plusieurs participants sur un même évènement.

#### Article IV-I : Inscription

Le Demandeur souhaitant s'inscrire à une session doit le faire en ligne sur la page consacrée au jeu de piste sur le site Internet du Pavillon de l' Arsenal : [www.pavillon-arsenal.com](http://www.pavillon-arsenal.com) qui lui donne accès directement à la billetterie en ligne.

Le Demandeur choisira alors la date et l' horaire qu' il souhaite réserver. Il sélectionnera le tarif, indiquera son nom, son prénom, son adresse email et son numéro de téléphone de contact puis confirmera avoir lu et accepté les conditions générales de vente ici présentées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le Participant dispose d' un droit d' accès, de rectification, de suppression des données le concernant. Ce droit peut s' exercer en ligne en adressant un email à [infopa@pavillon-arsenal.com](mailto:infopa@pavillon-arsenal.com)

Le Demandeur validera ensuite ses informations, puis effectuera le paiement en ligne par l' intermédiaire d' une plateforme de paiement sécurisé.

Dès le paiement validé, un mail de confirmation comportant un lien pour télécharger son billet sera envoyé à l' adresse email renseignée par le Demandeur lors de la réservation. Le billet devra enfin être imprimé et remis au Participant si le Demandeur et le Participant ne sont pas la même personne.

Le Demandeur est informé en temps réel du nombre de places disponibles au moment de la réservation. Ce nombre de places étant limité, Le Pavillon de l' Arsenal ne peut s' engager à satisfaire le Demandeur dans la mesure des disponibilités. Dans le cas où la session souhaitée par le Demandeur serait complète, le Demandeur devra choisir une autre session.

Nous répondons à vos questions par mail à [infopa@pavillon-arsenal.com](mailto:infopa@pavillon-arsenal.com), par téléphone au 01.42.76.33.97 ou par voie postale : Pavillon de l' Arsenal, 21 boulevard Morland 75004 Paris

#### Article IV-II : Paiement

Le paiement de la participation à une session s' effectue en ligne par carte bancaire uniquement, via une plateforme sécurisée.

## Conditions Générales de Vente

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. La TVA s'élève à 20% du prix total.

Le Pavillon de l'Arsenal se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. La prestation est néanmoins facturée sur la base du tarif en vigueur au moment de la réservation.

Le Pavillon de l'Arsenal ne conserve pas les données relatives aux cartes bancaires du Demandeur à la suite du paiement.

### Article IV-III : Conformité

Il appartient au Demandeur et au Participant de s'assurer que les informations figurant sur le billet correspondent bien à sa commande. Toute réclamation doit s'effectuer dans les 24 heures après réception du billet par email. Aucune réclamation ne sera acceptée après la prestation.

Concernant la livraison du billet par mail, il appartient au Demandeur de s'assurer de la bonne réception dudit mail et de prévenir le Pavillon de l'Arsenal dans le cas contraire. La responsabilité du Pavillon de l'Arsenal ne pourra être engagée si le Demandeur ne peut profiter de sa Prestation sans que Pavillon de l'Arsenal ait été informé au préalable que le Demandeur n'ait rien reçu.

### Article IV-IV : Handicap

Le Demandeur et le Participant préciseront à l'Organisateur les nécessités pratiques selon le handicap dans les 24 heures après la réservation. Dans le cas où l'accès au jeu ne serait pas possible par manque d'infrastructure lié au parcours, la responsabilité du Pavillon de l'Arsenal ne serait être engagée.

### Article IV-V : Annulation

En cas d'annulation du Demandeur, le Demandeur s'engage à avertir l'Organisateur. Aucun remboursement ne pourra lui être accordé si sa demande d'annulation est effectuée dans les 72 heures avant le départ du jeu, ou après le jeu.

En cas d'annulation de la prestation par l'Organisateur en raison d'un cas de force majeure tels que guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis ou tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de la volonté de Pavillon de l'Arsenal et faisant obstacle à la réalisation de la prestation, la session sera annulée ou reportée sans que le participant ne puisse arguer d'un quelconque préjudice.

L'Organisateur s'efforcera de prévenir le Demandeur avant le départ du jeu par mail ou par téléphone si un numéro valide lui a été communiqué. Le Demandeur accepte que Pavillon de l'Arsenal puisse utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour le tenir informé.

## Conditions Générales de Vente

### Article IV-VI : Remboursement

Toute prestation interrompue, abrégée ou non consommée par le Participant de son fait et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas de perte du billet ou de non présentation du billet le jour de la prestation. Tout retard ou non présentation est considéré comme un désistement et ne donne lieu à aucun remboursement.

### Article IV-VII Horaires

Il est impératif de respecter l'horaire de rendez-vous indiqué sur le billet.

### Article VI : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, l'acheteur qui achète un bien ou une prestation de service à distance à un professionnel, dispose d'un délai de 7 jours francs pour changer d'avis sur son achat, sans avoir à le justifier ou à payer des pénalités (hors frais éventuels de retour). Par ailleurs, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats portant sur des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée. A ce titre, les prestations du Pavillon de l' Arsenal ne sont pas soumises à ce délai.

### Article VII : Litiges et responsabilités

Le Participant aux sessions est autorisé à induire les autres Participants en erreur, en les mettant sur des fausses pistes par exemple, mais aucune violence physique ne sera tolérée. Les Organisateur attendent des Participants un comportement fair-play. Toute tentative de tricherie, de fraude ou tout acte de violence entraînera l'annulation de la participation de son auteur.

Le Pavillon de l' Arsenal se déclare non responsable des accidents, de tout préjudice subi par le Participant lors de l'événement et de tout préjudice qu'il pourrait causer. La responsabilité individuelle de chaque Participant, et elle seule, est donc engagée. Durant la prestation, un numéro de téléphone est communiqué à chaque Participant dans le cas où celui-ci aurait besoin de contacter l'Organisateur.

Le Pavillon de l' Arsenal est propriétaire du matériel (mallette, livret, accessoires) mis à disposition durant les jeux de piste. En échange de la mallette, le Participant devra fournir une pièce d'identité au Pavillon de l' Arsenal. La pièce d'identité sera remis au participant lors de la restitution de la mallette. Le Participant s'engage à restituer le matériel en intégralité à l'Organisateur sur le lieu d'arrivée de la prestation. Dans le cas contraire, l'Organisateur n'hésitera pas à faire appel aux autorités compétentes.

## Conditions Générales de Vente

La participation au jeu de piste du Pavillon de l' Arsenal implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### Article VIII : Attribution de compétence

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de compétence désignés selon le code de procédure civil.

### Article IX : Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'inscription aux sessions sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à [infopa@pavillon-arsenal.com](mailto:infopa@pavillon-arsenal.com)  
Par ailleurs, l'Organisateur garantit la sécurité et la protection des données recueillies et notamment le fait qu'elles ne seront pas transmises à des tiers.

### Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'utilisation de tout ou partie des éléments composant ces sessions de jeu de piste, et notamment les énigmes, les questions et les supports sont strictement interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

La participation aux prestations de l'Organisateur implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Vous pouvez adresser vos questions sur le présent règlement à [infopa@pavillon-arsenal.com](mailto:infopa@pavillon-arsenal.com)